

Administration des Douanes et Impôts Indirects Direction provinciale de Kénitra Ordonnancement de Kénitra





Kenitra, le 29/12/2023

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DES MOYENS DE TRANSPORT N° 16/2023

40320230000019BADR

L'Ordonnateur des Douanes et Impôts Indirects au bureau de Kenitra procédera, à la vente aux enchères publiques de divers lots des moyens de transport usagés (véhicules et motocycles) pour la circulation et la ferraille, repris au niveau de l'annexe 2, (photos ci-dessous).

La vente aura lieu le 18/01/2024 à la Direction Provinciale de Kenitra, port de Kenitra, Bd Imame Ali, à partir de 10h30.

Les lots des moyens de transport exposés à la vente peuvent être visités le 02, le 04, le 08, le 10, le 15 et le 16 du mois de Janvier 2024 et pendant les heures légales de travail de la Direction Provinciale de Kenitra sis à Bd Imame Ali, port de Kenitra.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance des modalités et des conditions de la vente auprès des bureaux des douanes ou en consultant le site Internet de cette Administration à l'adresse :

http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-aux-encheres-publiques

« Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n°21-2023 du 17/03/2023.

Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera dématérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est ci-joint (annexe 1).

Conditions de la vente :

- Avant la participation à la vente, tout enchérisseur doit déposer à la recette de Kenitra une caution bancaire ou tout document en tenant lieu, de type payable à la première demande. Le cautionnement de chaque lot est fixé dans le tableau ci-dessous (annexe 2).
- Les enchérisseurs doivent présenter le jour de la vente une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus).
- Les ferrailleurs doivent présenter le jour de la vente une copie du registre de commerce prouvant l'exercice du métier de ferrailleur.
- Les offres sont faites verbalement sur les lieux de la vente par les enchérisseurs et sont reprises oralement et à haute voix par un crieur;
- Les lots sont vendus au plus offrant et dernier enchérisseur ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit, notamment pour défaut de qualité;

- Les paiements sont effectués immédiatement après adjudication par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes. A défaut de quoi les lots seront remis en vente conformément aux dispositions légales en vigueur;
- Les lots payés doivent être enlevés immédiatement ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les moyens de transport adjugés et non retirés demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou dépendition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause;
- Les enchérisseurs doivent être munis d'une pièce d'identité officielle faute de quoi l'offre sera rejetée;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise; le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retirement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication;
- Le service recourra à la procédure de la folle enchère si l'adjudicataire ne remplit pas ses obligations.

Pour plus d'information veuillez contacter Monsieur **l'Ordonnateur des Douanes à Kenitra KHAMMAL ADIL** au Tél. : **0537371104**.

Tél: +212 537 37 27 14 - Fax: +212 537 37 93 49

ANNEXE 1

<u>"La gestion des données relatives aux acquéreurs des marchandises saisies ou abandonnées en douane"</u>

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019
DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023
(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

<u>Je soussigné:</u>
Nom:
Prénom :
CNIE:
Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes er douane.
En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse gmsad@douane.gov.ma.
Fait à Le

Signature de la personne concernée

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

ANNEXE 2

LISTE DES VEHICULES OBJET DE LA VENTE

N° GMSAD	Marque et modèle	Immatriculation	État de vente	Caution
403/2023/305	Semi –remorque fourgon frigorifique LECITRAILER	6295-09	CIRCULATION	25.000,00
403/2023/306	Tracteur routier VOLVO	38690/A/59	FERRAILLE	21.000,00
403/2023/307	Camion fourgon frigorifique RENAULT 16514/B/1		FERRAILLE	9.700,00
403/2023/308	Camion fourgon frigorifique VOLVO	27510/B/6	FERRAILLE	28.000,00
403/2023/309	Camion fourgon frigorifique VOLVO	27505/B/6	FERRAILLE	28.000,00
403/2023/310	Semi-remorque SAMRO	2360-03	FERRAILLE	3.000,00
403/2023/311	Semi-remorque frigorifique SANS MARQUE	-	FERRAILLE	4.000,00
403/2023/312	MERECEDES 190 D	37392/A/15	FERRAILLE	4.000,00

LISTE DES MOTOCYCLES OBJET DE LA VENTE

N° GMSAD	Marque et modèle	Immatriculation	État de vente	Caution ou consignation
403/2023/313	PEUGEOT VOG	-	FERRAILLE	
403/2023/314	YAMMAHA	-	FERRAILLE	600,00
403/2023/315	DOCKER	-	FERRAILLE	

PHOTOS DES VEHICULES DESTINES A LA VENTE



Marque : LECITRAILER

Type: 3E20

Genre: S/R FOURGON FRIGORIFIQUE

Châssis: TP0486295

Mise en circulation: 18/04/2011

Etat de vente : Circulation















PHOTOS DES MOTOCYCLES DESTINES A LA VENTE





